



REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPALSEANCE ORDINAIRE
DU
MERCREDI 15 FEVRIER
2023

VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

OBJET : Signature d'une convention avec l'association Cha'lib relative à l'aide à la stérilisation des chats errants sur la commune d'Aire sur l'Adour

Délibération n° 2023-015

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE MERCREDI QUINZE FEVRIER A DIX NEUF HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 9 février 2023, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Jean-Claude SOUC, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Sonia DUBOSC, Bernard MALHERBE, Danielle BARRAUD, DIDIER MARTIN, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, JoËLLE RICHARD, Thierry BOURREC, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Evelyne PISSOAT, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN, Alexandre MARTIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

PROCURATION : M. André EVRARD A MME MARIE ASSIBAT.

EXCUSEE : Mme Sandrine SATABIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Claude POMIES.

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers Municipaux présents : 27

Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 1

Conseillers Municipaux excusés : 1

M. le Maire expose que par délibération en date du 1^{er} décembre 2021, la commune d'Aire sur l'Adour a décidé de signer une convention avec l'association Cha'Lib demeurant 96 chemin de Larquier 40500 Montsoué afin de stériliser les chats errants situés sur le territoire de la commune.

M. le Maire propose aujourd'hui de conventionner à nouveau avec ladite association sur la base d'une stérilisation de 40 chats soit 2 000 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,



Vu le projet de convention à signer entre la commune et l'association Cha'lib relative à l'aide à la stérilisation des chats errants,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant notamment la nécessité de lutter contre la multiplication des chats errants sur le territoire de la commune d'Aire sur l'Adour,

Considérant tout l'intérêt pour la commune de signer la convention avec l'association Cha'lib,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser M. le Maire à signer la convention entre la commune et l'association Cha'lib relative à l'aide à la stérilisation des chats errants sur la commune d'Aire sur l'Adour.

Un exemplaire de ladite convention sera annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé, en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU, sis 50 Cours Lyautey – BP 43 – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 16 février 2023

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-